



Conflit de voisinage/copropriété.

Par **Cure**, le **24/06/2019** à **16:56**

Bonjour,rnrnCopropriétaire d'un appartement, je rencontre depuis quelque temps un litige qui m'oppose au conseil syndical et au syndic de copropriété.rnrnJ'ai eu la visite dernièrement du gestionnaire d'immeubles accompagné de deux membres du conseil syndical dont la présidente suite à un trouble anormal de voisinage (nuisances olfactives).rnrnIls sont venus pour déterminer l'origine des odeurs qui affecteraient les parties communes notamment l'entrée de l'immeuble.rnrnAprès recherches personnelles, il s'avère que le conseil syndical n'est pas compétent en matière de conflits de voisinage.rnrnJe souhaiterais cependant que vous m'apportiez vos conseils concernant cette affaire parce je ne souhaite pas introduire une action judiciaire. J'ai pensé à la médiation ou la conciliation de justice.rnrnMerci par avance.

Par **morobar**, le **24/06/2019** à **18:15**

Bjr,rnrnLe CS est tout de même bien dans son rôle d'aider le syndic. Certes l'absence de personnalité juridique lui ôte tout pouvoir de décision, mais dans la situation que vous exposez le syndic assisté peut se faire une idée de la nuisance, sa source potentielle et le cas échéant intervenir gracieusement ou juridiquement au nom du syndicat.